
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 7 juin 2016

Résolution: CA16 22 0212

Résolution demandant à la Ville-centre un plan d'action clair à l'égard de la réalisation des projets cyclables dans le Sud-Ouest

Attendu que le 12 mai 2016 la Ville-centre a annoncé sa programmation pour le développement du réseau cyclable pour les années 2016-2017;

Attendu que l'arrondissement Le Sud-Ouest a été clair avec ses demandes répétées (et soutenues par la communauté des cyclistes) pour créer un lien Nord-Sud afin de permettre aux cyclistes d'atteindre le centre-ville de Montréal;

Attendu que la programmation pour le développement du réseau cyclable pour les années 2016-2017 ne comprend que deux liens, lesquels ne permettent pas aux cyclistes de relier d'autres arrondissements via le réseau cyclable;

Attendu que la programmation pour le développement du réseau cyclable 2015-2016 ne comprenait le développement que d'un seul lien cyclable dans le Sud-Ouest;

Attendu qu'aucun nouveau lien significatif n'a été développé dans le réseau cyclable du Sud-Ouest en 2014-2015, et ce, malgré plusieurs demandes;

Attendu que la Division des transports actifs et collectifs de la Ville est responsable du développement et de la programmation des voies cyclables montréalaises;

Attendu les demandes claires et répétées du Sud-Ouest des dernières années concernant ses priorités en matière de développement du réseau cyclable dans l'arrondissement;

Attendu que le Sud-Ouest est un arrondissement dense, se situant au centre de l'île de Montréal, en faisant donc un endroit prioritaire où développer le réseau cyclable;

Attendu que le réseau cyclable du Sud-Ouest est incomplet et caractérisé par plusieurs liens manquants (ex. : aucun axe nord-sud direct vers le centre-ville, aucun lien dans Griffintown, peu d'offre dans le district de Saint-Paul-Émard ou dans l'ouest de Saint-Henri, etc);

Attendu que selon le dernier recensement de Statistiques Canada, l'arrondissement du Sud-Ouest se classait quatrième (sur 19 arrondissements) en terme de pourcentage de la population se rendant au travail en utilisant une forme de transport actif;

Attendu qu'il n'y a aucun lien cyclable direct entre l'arrondissement Le Sud-Ouest et le centre-ville de Montréal, dans l'arrondissement Ville-Marie;

Attendu que le Sud-Ouest comporte plusieurs intersections dangereuses devant être réaménagées et sécurisées pour les cyclistes et les piétons;

Attendu qu'il y a eu deux accidents mortels dans l'axe Wellington depuis 2013;

Attendu que la Ville de Montréal a promis de résoudre la problématique de dangerosité pour les cyclistes dans l'axe Wellington;

Attendu que le développement du réseau cyclable est essentiel à la sécurisation des cyclistes et des piétons;

Attendu que la demande citoyenne pour des liens cyclables est de plus en plus forte dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, notamment en raison de l'augmentation de la population étudiante et de jeunes familles;

Attendu que le Sud-Ouest représente un bassin important de résidents qui travaillent au centre-ville de Montréal.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest réitère formellement sa demande pour que la Ville de Montréal fasse une priorité de l'aménagement d'un lien cyclable dans l'axe Nord-Sud pour établir un lien entre le centre-ville et l'arrondissement pour l'année 2016;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande à la Division des transports actifs et collectifs de la Ville de Montréal d'établir un plan d'action clair pour le développement des liens cyclables dans le Sud-Ouest;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande à la division des transports actifs et collectifs que ce plan demandé ci-haut comprenne un échéancier détaillé pour le développement des liens cyclables, incluant le type d'aménagement prévu pour chaque lien;

Que cette résolution soit envoyée à M. Denis Coderre, maire de Montréal, à M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif de Montréal, à M. Aref Salem, responsable des transports au comité exécutif de Montréal, à M. Marc-André Gadoury, président du comité consultatif sur le vélo et au greffier de la Ville de Montréal pour dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Craig SAUVÉ

Maire suppléant

Pascale SYNNOTT

Secrétaire d'arrondissement